FEDERATION DES FINANCES

fo.044@dgfip.finances.gouv.fr (02.40.20.76.56 lundi, mardi et jeudi matins) Numéro 6-2012

CDAS du 17 décembre 2012

Compte-rendu d'activités 2012 et projet 2013:

Activités pour les enfants:

6-8 ans :

- **2012** : une demi-journée passée au Cinématographe de Nantes le 25 avril 2012 (projection de 3 court-métrages puis visite de la cabine de projection). 101 participants sur un potentiel de 327 enfants.
- **2013** : une sortie à Safari Parc (pas de date actuellement).

9-10 ans (les 6 et 13 juin) :

- **2012** : sortie à Pont-Caffino à Châteauthébaud (tir à l'arc, escalade, course d'orientation et canoë) les 6 et 13 juin . 99 participants sur un potentiel de 256 enfants.
- **2013** : acrobranche à Indian Forest (Vendée).

11-12 ans

- **2012 : ''Les mondes inventés de Jules Verne'' les 12, 19 et 26 septembre, un rallye à énigmes dans Nantes suivi d'une visite des Machines de l'île**. 79 participants sur un potentiel de 299 enfants.
- **2013** : Futuroscope (pas de date à ce stade).

13-14 ans :

- **2012** : une journée à Disneyland en octobre. 110 participants sur un potentiel de 286 enfants.
- **2013 :** le Parc Astérix.

Mini-colo de la Toussaint (du 28 octobre au 3 novembre)

- **2012** : au centre des écureuils à la Baule pendant les vacances de la Toussaint. 39 participants sur un potentiel de 905 enfants (mais nombre de places limité à 50 maximum).
- **2013** : la délégation propose 3 projets de minis-colos à la campagne pour alterner. La décision sera prise au cours d'un groupe de travail fin janvier 2013.

Arbre de Noël

- **2012**: un cabaret qui a eu lieu le 12 décembre. Comme d'habitude un grand succès … Le transport a été assuré par cars pour Saint-Nazaire (28) et Châteaubriant (10). Une famille d'Ancenis a été prise en charge en TER. Comme d'habitude un spectacle, des animations, des petits cadeaux *(jeux d'adresse, carnet ou sablier/brosse à dents selon la tranche d'âge)*, et un goûter convivial. La priorité a été donnée aux enfants qui repartaient par le car. Comme c'est d'usage, 22 enfants du Secours Populaire ont été également invités.
- **2013** : pas de projet arrêté mais ce sera dans le même esprit puisque cela plaît. La décision sera là aussi prise au groupe de travail de janvier 2013.

Les actifs

• 2012	• Une croisière sur la Loire et la découverte de Trentemoult le 12 mai (87 participants). • Un week end à Sarzeau du 14 (soir) au 16 (midi) en septembre. (47 participants).
• 2013	• En mai, journée Art Vignes (en car) avec visite du vignoble nantais, de la serre aux papillons (Château de Goulaine) et Clisson (Garenne-Lemot). • Week-end famille à la Rochelle avec la ligue de l'Enseignement (en septembre)., • En fin d'année, Paris (en journée, temps libre) puis à compter de 18H30 le cirque Bouglione.

Retraités:

• 2012	• 26 janvier : galette des Rois (158 participants). • 3 mai : visite de TERRA BOTANICA à Angers (68 participants). • du 5 au 13 juin : voyage en Italie (59 participants). • du 15 au 22 septembre: Séjour à Saint Lary (35 participants). • du 15 au 19 octobre : La vie d'artiste à Paris (42 participants). • du 23 novembre au 5 décembre : voyage en Thaïlande (40 participants). • 21 décembre : repas de Noël (162 inscrits à la date du CDAS).
• 2013	• Galette des Rois (24 janvier). • Visite du Golfe du Morbihan, croisière jusqu'à l'Ile aux Moines, et restaurant (en mai). • Voyage à Prague (du 3 au 10 et du 10 au 17 juin). • Séjour au centre EPAF de Cap Ferret (28 septembre au 5 octobre). • Journée découverte œnologique en Val de Loire Anjou (octobre). • Goûter de retrouvailles avec photos et films de l'année . • Repas de Noël (décembre). • Le cercle de loisirs, deux fois par mois à la cafétéria du SRE.

Consultations

1. Avocat : 61 rendez-vous en 2012 (droit des personnes comme famille ou succession 25, contrats & consommation 10, droit pénal 4, surendettement 5, fonction publique 6, tutelle 1, … L'accès à la prestation sur deux sites (Cambronne et INSEE) semble répondre à l'attente des agents.
2. Psychologue : 33 consultations (dont 1 suite au braquage de Guémené) + 4 RDV de concertations avec les médecins de prévention.
3. CESF : 8 agents concernés. Consultations en baisse. La délégation veut mettre en place un lien entre les assistants sociaux et les consultations par l'UDAF.

Pour l'ensemble de ces activités, encore une fois, la délégation déplore que les agents inscrits ne préviennent pas lorsqu'ils ne peuvent pas (ou ne veulent plus) venir.

Conférences

2012	Préparation au départ en retraite :	99 participants
	S'adapter et se protéger face aux nouvelles technologies (13 novembre)	82 participants
	Stress au travail (12 juin).	62 participants
2013	Reconduction de la "Préparation au départ en retraite" Pour les autres, ce sera vu lors du groupe de travail de janvier.	

Amitié Finances Industrie (AFI) :

Comme d'habitude, un geste de solidarité (cadeaux) pour les agents en arrêt (+ de trois mois) et pour ceux en CLM ou CLD (+ d'un an). Une aide "urgence" en 2012.

Reconduction de la journée mondiale de lutte contre le SIDA le 28 novembre 2012 au restaurant du SRE et INSEE.

Restauration

- Dénonciation à St-Nazaire pour le Dupleix (nouvelle convention à la Luna).
- Convention pour Saint-Nazaire Municipale avec le "Bonnes Recettes".
- Dénonciation à la Baule et nouvelle convention avec le Soleil Levant suite au déménagement de la trésorerie
- Idem à Vertou pour la haute Forêt et nouvelle convention avec le Dickies Dinner.
- Réfection de la cuisine des Douanes rue Eugene Verdun à Nantes.
- Attribution de tickets restaurant pour la Recette des Douanes de Donges.
- La restauration de l'Hôtel des Finances SIP Ancenis a été évoquée. Une réflexion sera menée avec concertation préalable auprès des agents (convention avec un restaurant privé ?).

- **Remplacement du Délégué des Services Sociaux**

Yvan CHARDRON va quitter ses fonctions au 2nd trimestre 2013 pour un départ en retraite bien mérité.

Il sera remplacé :

1. Par un cadre A pour la partie CHORUS.
2. Par un cadre C ou B pour le travail propre à la Délégation.

Un appel à candidatures sera lancé pour ce dernier en janvier.

Un redéploiement est envisagé au sein de la délégation mais il est possible, selon Paris, de maintenir les assistants sur les deux fonctions si l'entente est bonne au sein de l'équipe. Cela permet à chacun d'eux de garder les deux pans du métier.

Les élus FO en CDAS	Chrystelle TONNELIER	M-Claire DOMINICI	Bertrand JOUANIQUE	Pascal PERRON
	Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

Action sociale
Groupe de travail national du 30 novembre 2012

Réforme du réseau action sociale…2ème ROUND

Ce groupe de travail s'est réuni sous la Présidence du Sous Directeur des politiques sociales, dans la continuité des travaux entrepris le 15 novembre.

Le président présente les fiches de travail sur la doctrine d'emploi des délégués départementaux ainsi que sur les missions du correspondant régional CHORUS.

Ces supports de travail devraient permettre de poursuivre l'élaboration du document cadre. Le Président nous en présente le contenu.

Fiche de travail sur la doctrine d'emploi du délégué départemental.

Le poste de délégué est un poste à profil de catégorie B ou C. Son recrutement se fait sur la base de ses compétences et de sa motivation. Le corps d'appartenance ou le grade des candidats ne sont pas, en eux même des critères de choix.

Le délégué est recruté sur appel à candidatures local, à partir d'une fiche de poste type. Le président du CDAS en assure la diffusion auprès des agents des MEF du département (y compris les agents en poste en DDI, DIRECCTE ou DREAL).

Elle peut être étendu aux départements limitrophes et à l'administration centrale (la fiche de poste est mise en ligne sur l'intranet ALIZE). Les candidatures sont adressées, par la voie hiérarchique, au président du CDAS qui les communique au Secrétariat Général (DRH3). Selon l'arrêté du 15 janvier 2002, les candidats sont auditionnés par le CDAS, qui émet un avis sur chacune des candidatures. Une fois l'avis rendu par le CDAS, il est ensuite transmis par le président à la DRH3 qui nomme le nouveau délégué.
Il sera nommé pour une durée minimale de 3 ans et une durée maximale de 5 ans. Il bénéficie d'une formation d'adaptation à l'emploi.

Fiche de travail sur les missions des correspondants régionaux CHORUS.
Le président rappelle que les missions des CRC s'inscrivent dans l'architecture budgétaire CHORUS. Il confirme que le poste de correspondant CHORUS est un poste à profil qui demande plusieurs compétences.
Le correspondant CHORUS assure la gestion budgétaire et comptable au niveau local. Il engage la dépense.
A la demande du délégué il traite la dépense. Il assure le suivi de la dépense dans le cadre du dialogue de gestion entre le délégué et le secteur budgétaire et DRH3.
Il participe aux échanges sur l'évolution de l'outil CHORUS.
A compter de 2013, les régies départementales seront confiées à un collaborateur du CRC.
S'agissant des marchés, il aura à contrôler la régularité des actes qui lui seront transmis. S'il signe pour plusieurs délégués, il sera la personne responsable du marché.
Le président indique qu'un module de formation sur les marchés est en cours.

A compter de 2013, les décisions d'aides et de prêts sociaux seront instruites par l'assistant de service social, soumises à avis du délégué, puis transmises à la conseillère technique régionale de service social pour visa, et au correspondant CHORUS pour mise en paiement.

Concernant les relations avec les délégations départementales, il doit s'organiser pour maintenir une continuité de service en cas d'absence de façon prolongée. Pour les absences imprévisibles, il sera en liaison directe avec la Centrale pour prendre toutes les mesures nécessaires. La mise en place du logiciel E-temptation à compter du 1er janvier 2013 lui permettra d'avoir une vision sur les plannings des délégations de la région.

Pour répondre aux inquiétudes des Fédérations, le président rappelle qu'il n'y a aucun lien hiérarchique entre les deux fonctions.

La direction a rappelé que s'il devait y avoir des conflits avec les deux acteurs c'est le bureau DRH3 qui trancherait.

FO est intervenue une nouvelle fois sur la capacité d'une même personne à assumer les deux fonctions quand bien même la direction laisse le choix aux candidats. ***FO*** FINANCES a rappelé la charge de travail impactée par la fusion des deux fonctions et l'importance de maintenir le lien de proximité. Elle s'inquiète sur les moyens en personnel dans les régions voire même les inter-régions telles que la direction veut les mettre en place.

A cela, le président nous explique qu'il ne maîtrise pas le caractère contraint du plafond d'emplois. Les structures CHORUS seront constituées par redéploiement interne dans le réseau des délégations. A ce propos, il précise que le recrutement des correspondants CHORUS sera réalisé par l'Administration Centrale avec diffusion de fiches de postes via ALIZE. Il précise que la mise en place des deux réseaux distincts se fera à la faveur des nouveaux recrutements. Il a rappelé que seul le recrutement du délégué demeurera soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS).

Le CDAS est une instance consultative, le délégué est toujours nommé par le Secrétariat Général.

FO FINANCES a demandé au président si la procédure prévue à l'article 12 de l'arrêté de 2002 s'agissant de l'absence d'avis local sur le choix du délégué, avait été réécrite. En effet la fin de la parité dans les instances rend la procédure obsolète.

Le président nous confirme qu'une nouvelle procédure sera présentée au prochain groupe de travail.

Les fiches descriptives de l'assistant de délégation ainsi que celle de la conseillère technique régionale demandées par ***FO*** seront rédigées également pour le groupe de travail à venir.

FO réaffirme son attachement à une action sociale de proximité avec les moyens humains et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des délégations de l'action sociale en faveur de tous les agents actifs et retraités. Aussi, FO sera particulièrement vigilant sur l'application des nouvelles mesures formulées par le Secrétariat Général. Elle n'hésitera pas à intervenir sur les problèmes rencontrés au quotidien dans les départements.